

Nous vous recommandons de lire le dossier complet de Jean-Pierre Piault

Ce sommaire a été ajouté par nos soins :

1)-NEOEN = IMPALA actionnaire principal : charbon-finance-nucléaire-pétrole = Pas très vert tout ça !

Ce n'est pas ma vision de l'écologie et du développement durable

2)- 5 éoliennes = pas de prix du courant négocié - contrat environ le double du prix normal.

C'est avant tout un projet financier

3)- Matériel que l'on cherche à nous placer : 180 m – durée de vie 20 ans – 1000 m³ béton (2000 tonnes) -

50 tonnes fer à multiplier x 5 : pourquoi si grande ?

le gisement de vent n'est pas suffisant dans notre secteur ! mais ça ne suffira pas...

4)- Maintenance du matériel : durée d'exploitation prévue = 25 à 30 ans selon les doc.

Durée de vie indiquée = 20 ans – engagement de maintenance = maxi 20 ans

Pas d'indication contractuelle annuelle ou pour 20 ans ?

Pas de modalité (ou délai) d'intervention sur les éléments de sécurités visuels

5)- Positions GPS des machines : impossibles à définir ! il y a 3 tableaux différents ! Bon courage !

6)- Facteur de charge ou % d'utilisation à puissance normale (nominale) :
prévu 27 % pour les prévisions financières !

Moyenne régionale 22.8% après analyse, prévoir 22.5 %

7)- Rentabilité : calculée sur 16.5 MW installés et 2.400 h de fonctionnement / an

3 propositions de matériels de 10 à 12.65 MW – pour 2.000 h / an

calcul de rentabilité faux - ne correspond pas au projet prévu entre 10 et 12,65MW

8)- Tarif de rachat de l'électricité : Encore des chiffres faux ! projet prévoit 80.97€ le MWh, c'était le tarif de 2016

En 2018, il était de 72€, le MWh, en 2020 encore plus bas !

Différence de rentabilité énorme, viabilité non prouvée .

Les retombées fiscales: commune et CC indiquées très aléatoires

De plus, la nouvelle loi de finance de 2019 a modifié le % de répartition = dossier périmé

8)- Equivalences de production électrique / nbres d'habitants ou voitures = chiffres sidérants !

10)- Etude Paysagère – méthode de photomontage : préconisations de la Région BFC non respectées

Plans et photomontages : non pertinent, **monsieur le Préfet Latron** dans un courrier récent (juin) promettait pourtant **une vigilance renforcée** .

Les choix des points de vue Neoen ne sont nullement représentatifs de la réalité pour l'observateur

et absolument pas en accord avec les préconisations.

11)- Etude de Dangers : tableaux et graphiques des informations datant de 8 à 15 ans. On se moque de vous !

et de nous ! Les risques liés aux conditions météorologiques largement sous- estimés, d'autres occultés « stroboscopiques » /routes – Visiteurs Grottes Champ Retard

12)- Etude Acoustique : des seuils non réglementaires de Nuit , vent de sud-ouest non cités de Jour ?

13)- Impact écologique : étude très complète et détaillée pour les non-initiés. Les oiseaux ou chiroptères n'ont probablement pas le même point de vue que les bureaux d'études, ils préfèrent les cycles jour/nuit, le balisage de chaque mat par deux lampions rouges vont les gêner encore plus .

Qui vérifiera que ces mesures compensatoires chiffrées en page 249 seront bien mises en place et suivies ? Ce n'est déjà pas le cas d'autres parcs, alors pour celui-ci .. !

14)- Démantèlement : provision dérisoire de démantèlement de 50000€ en fin d'activité ! encore une date : **40ans**

Un tableau précis du coût réel du démantèlement doit être joint au dossier.

Aucune certitude que le démantèlement soit réalisé à l'issue de la fin de vie de l'éolienne.

Pas de délibération du Conseil Municipal détaillant les modalités de démantèlement = dossier irrégulier.

15)- Transition énergétique : elle passe en priorité par les économies d'énergie notamment la réduction des déperditions thermiques. Ce projet aggrave la situation.

En 2019, nous n'avons toujours pas réalisé la transition numérique !

16)- Emploi : très marginal à nul pour l'Yonne, ce ne sont pas les maçons de la ComCom qui vont bétonner, et nos électriciens brancher les câbles.

Une véritable politique de transition écologique qui subventionnerait les communes au même niveau que l'éolien serait hautement plus créatrice d'emploi pour notre économie locale.

17)- Dévalorisation des biens : de 20 à 30%. **Au Danemark cette perte est financée par les promoteurs !**

18)- Réception TNT : les éoliennes perturbent la TNT, la réception provient me semble-t-il de l'émetteur d'Auxerre Molesmes .

Les communes avoisinantes doivent demander une étude d'impact sur la réception TNT.

19)- Etat des voiries après construction : Il est utopique de croire que les voiries seront remises en état après travaux. Rien n'oblige le promoteur à le faire. Une fois encore pas d'état des lieux,
pas de délibération ! **Les communes paieront !**

20)- L'acceptabilité sociale : **les intérêts des élus sont également (parfois) les intérêts de certains propriétaires fonciers .**

Nous découvrons que pour certains, il est inacceptable d'avoir un parc éolien aux environs de sa commune, mais il devient acceptable d'implanter (ses) quelques éoliennes chez les autres, alors même que le projet se trouve à moins de 10 kms (géoportail) du village « privilégié » !

Comment pouvez-vous accepter ce point de vue !

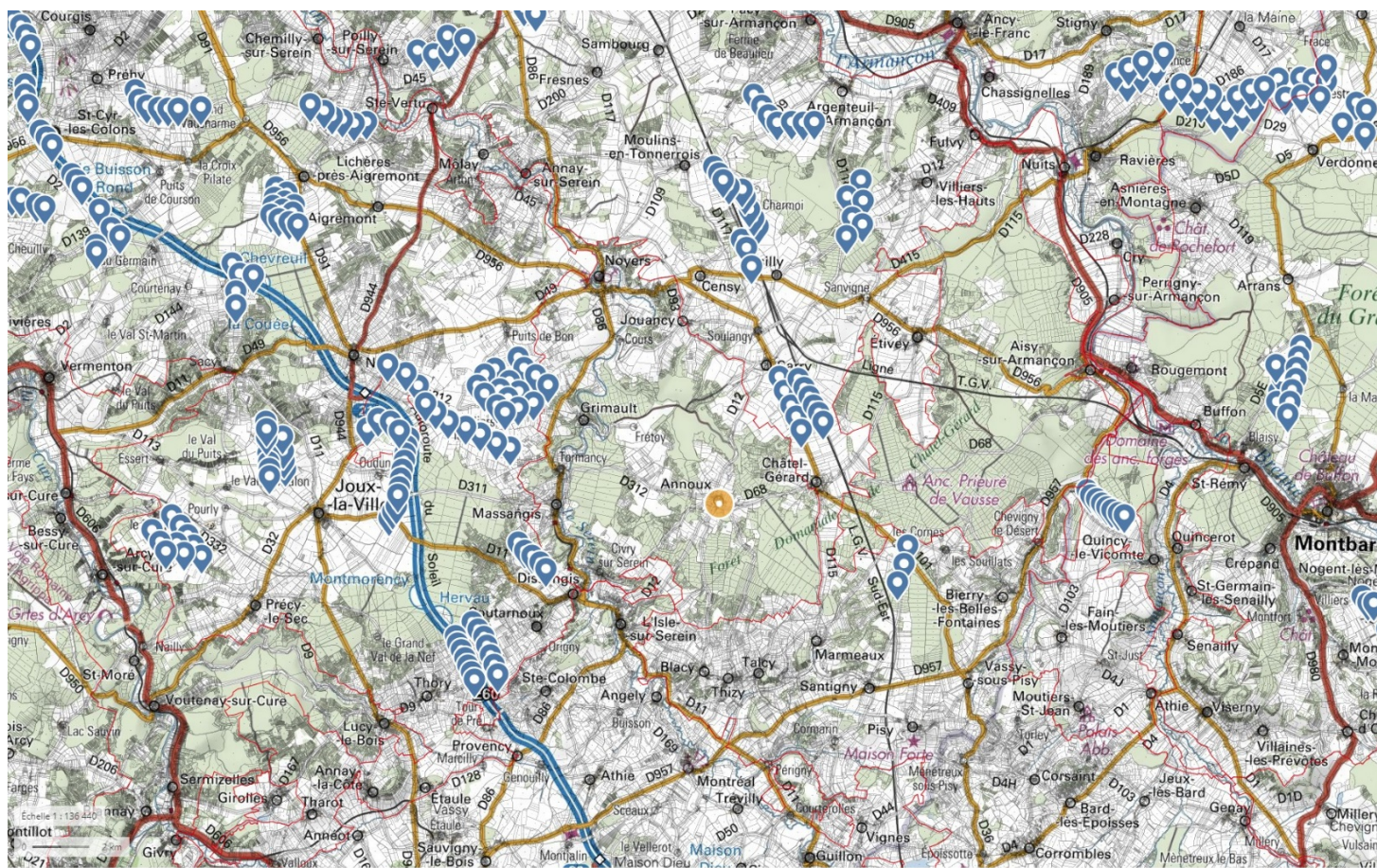
Ce projet va semer la discorde dans les communes avec des conséquences souvent **Irréversibles**, « peu importe si cela te dérange, du moment que ça m'arrange ! »

21)- Encerclement et Saturation : plus de 40% d'éoliennes implantées dans notre secteur !

Les villages sont complètement encerclés dans le couloir Noyers sur Serein-Annoux- Montréal.

La carte de la saturation visuelle est limitée à Dissangis, **vous méprisez la population des autres communes !**

CARTE SATURÉE PAGE SUIVANTE



Les petits ronds bleus sont les éoliennes...

Merci NEOEN !

Merci Dissangis !

Merci Noyers ?

Nous vous recommandons la lecture de l'ensemble des pages suivantes

[Pour la planète – pour notre région un geste Citoyen](#)

[registre-dematerialise/1683/observations](#)

L'association de « Sauvegarde de la Haute Vallée du Serein » remercie chaleureusement

monsieur Jean-Pierre PIAULT pour l'excellence de son travail,

au service des Habitants de la Communauté de Communes du Serein.

Mr. Jean-Pierre Piault à

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veillez trouver ci-joint mes commentaires concernant le projet de 5 éoliennes sur la commune de Dissangis.

Devant le foisonnement d'informations mis à disposition pour l'enquête publique, et en toute objectivité, j'ai relevé plusieurs points non exhaustifs qui sont négligés ou occultés. De même de nombreuses incohérences, contradictions ou inexactitudes apparaissent au fil de la lecture

Pour clarifier mes propos, j'ai identifié 21 thèmes que j'ai argumentés ou commentés sous forme de questions posées.

1. Concernant le demandeur : Encore un écologiste reconnu !

Comme indiqué dans la demande d'autorisation, l'actionnaire principal de Neoen (Impala) est également acteur dans la finance, le nucléaire, le charbon, le pétrole Pourquoi ne pas le dire ? Ce n'est pas très vert !

Investir dans l'éolien, c'est avant tout un jackpot financier pour le promoteur grâce à la participation massive du contribuable. L'écologie est de très loin la dernière de leurs préoccupations. Pour d'autres promoteurs sur le parc de Sarry-Châtel, les actionnaires principaux sont dans la grande distribution avec des enseignes que tout le monde connaît et qui n'ont pas non plus la particularité d'avoir la main verte !.

Ce n'est pas ma vision de l'écologie et du développement durable

2. Concernant le projet de 5 Eoliennes :

C'est le type de projet à guichet ouvert qui est très rentable pour les promoteurs, car ils s'affranchissent d'un appel d'offre et bénéficieront d'un coût de rachat et bien supérieur avec un complément de rémunération et cela pendant une durée de 15 ans.

C'est avant tout un projet financier

3. Concernant les caractéristiques des éoliennes : Encore plus haut !

Il est mentionné 3 types d'éoliennes d'une hauteur de 180m d'une durée de vie de 20 ans.

Les 3 éoliennes proposées ont des puissances nominales très différentes de 2MW -2.53MW-2.4MW. Ce qui fait varier énormément les différentes prévisions financières. (Voir commentaires § rentabilité)

Les promoteurs tendent à s'affranchir du gisement de vent en augmentant la taille des machines. Et la résultante c'est que l'on est passé à des hauteurs d'éoliennes comprises entre 120 à 150 m pour une zone normalement ventée à des hauteurs désormais de 180m à 200m pour tous ces nouveaux projets. Avec encore plus de béton, plus d'acier, plus de fibre de verre... et moins de vent

C'est plus de 2 fois la hauteur de la regrettée flèche de Notre Dame.

Allez encore un petit effort pour atteindre la Tour Eiffel !

Cela prouve que le gisement de vent n'est pas suffisant dans notre secteur

4. Concernant la maintenance des éoliennes : c'est pour 20ans , 25 ans ou 30ans ?

La durée de vie indiquée est de 20 ans.

La durée d'exploitation est indiquée pour 25 ans ou 30ans selon les documents fournis

Par contre les attestations de contrat jointes par les différents fournisseurs indiquent également que la société pourra couvrir la maintenance pour une durée allant **jusqu'à 20 ans**.

Comment sera géré ce delta de maintenance au-delà de 20ans ?

Le contrat est-il établi chaque année ou pour une durée de 20ans ?

Quel sont les modalités d'intervention en cas défaillance d'un élément de sécurité ?

Par exemple je passe régulièrement à proximité du parc éolien d'Ivry en Montagne en Côte d'Or et j'ai remarqué que le balisage de sécurité lumineux diurne et nocturne est défectueux depuis 1 mois sur une éolienne.

5. Concernant la position GPS des éoliennes : Pas moins de 3 tableaux contradictoires

- 3 tableaux et 3 positions GPS différentes. Idem pour le NGF

Le tableau ci-après présente les coordonnées des différentes éoliennes du projet et du poste de livraison électrique (PDL). Le plan d'ensemble de l'installation est présenté page suivante.

	WGS 84		Lambert 93		NGF	N° Parcelle
	Lat	Long	Lat	Long		
EOLIENNE 1	47°60'61.4"N	3°95'62.5"E	771 845	6 723 297	274	ZB_2
EOLIENNE 2	47°60'37.1"N	3°95'91.4"E	772 065	6 723 030	255	ZB_26
EOLIENNE 3	47°60'16.9"N	3°96'20.9"E	772 290	6 722 808	256	ZB_20
EOLIENNE 4	47°59'96.6"N	3°96'55.2"E	772 550	6 722 586	255	ZB_68
EOLIENNE 5	47°59'76.9"N	3°96'91.2"E	772 823	6 722 371	242	ZB_12
PDL	47°60'65.0"N	3°95'36.2"E	771 647	6 723 335	279	ZB_32

Tableau 2 : Coordonnées géographiques du projet

Le tableau suivant indique les coordonnées géographiques des aérogénérateurs et du poste de livraison :

Eoliennes numérotées du Nord au Sud

	WGS 84		Lambert 93		NGF	N° Parcelle
	Lat	Long	Lat	Long		
EOLIENNE 1	47°36'22.1"N	3°57'22.5"E	771 845	6 723 297	271m	ZB 2
EOLIENNE 2	47°36'13.6"N	3°57'33.6"E	772 080	6 723 039	253 m	ZB 26
EOLIENNE 3	47°36'07.2"N	3°57'45.9"E	772 338	6 722 842	256 m	ZB 19
EOLIENNE 4	47°36'00.3"N	3°57'58.8"E	772 611	6 722 634	251 m	ZB 68
EOLIENNE 5	47°35'52.2"N	3°58'09.7"E	772 841	6 722 386	240 m	ZB 12
PDL	47°36'23.4"N	3°57'13.0"E	771 647	6 723 335	278 m	ZB 32

Et encore de nouvelles coordonnées GPS !

Les coordonnées d'implantation des éoliennes sont fournies par la société NEOEN :

Numéro éolienne	Lambert 93	
	X (en m)	Y (en m)
E1	771 845	6 723 297
E2	772 067	6 723 031
E3	772 303	6 722 801
E4	772 545	6 722 582
E5	772 823	6 722 367

Coordonnées d'implantation des machines

6. Concernant le facteur de charge : Une valeur surestimée de 20 % !

Le facteur de charge de annoncé 27% est exagéré, alors que la moyenne régionale n'est que de 23%, voire très largement inférieure sur certains parcs, sachant que cette partie de la Bourgogne est une zone très faiblement ventée. La vitesse nominale des éoliennes est indiquée entre 11 et 12m/s soit entre 39,6 et 43,2 km/h.

Avons-nous un tel vent dans notre secteur ?

Une éolienne ne récupère que 50% de la vitesse du vent à sa vitesse nominale et le nombre d'heure moyen de fonctionnement est plus proche de 2000h

Avec l'éolienne la plus favorable :

- La capacité maxi du parc est de $12,65\text{MW} \times 8760\text{h} = 110814\text{MWh}$
- Pour 2400h de fonctionnement cela correspond à $12,65 \times 2400\text{h} = 30360\text{MWh}$

Avec l'éolienne intermédiaire:

- La capacité maxi du parc est de $12,4\text{MW} \times 8760\text{h} = 108624\text{MWh}$
- Pour 2400h de fonctionnement cela correspond à $12,4 \times 2400\text{h} = 29760\text{MWh}$

Avec l'éolienne la moins favorable :

- La capacité maxi du parc est de $10\text{MW} \times 8760\text{h} = 87600\text{MWh}$
- Pour 2400h de fonctionnement cela correspond à $10 \times 2400\text{h} = 24000\text{MWh}$

Dans les 3 cas on a un facteur de charge théorique de 27,39%

Par contre, Il est annoncé une production estimée de **25000MWh/an** dans plusieurs documents, cela correspondrait :

- Pour l'éolienne **la plus puissante** un facteur de charge de $25000/110814 = 22,56\%$
Ce qui correspond à $25000/2.53/5 = 1976\text{h}$ de fonctionnement
- Pour l'éolienne **intermédiaire** un facteur de charge de $25000/109500 = 22,83\%$
Ce qui correspond à $25000/2.4/5 = 2083\text{h}$ de fonctionnement
- Pour l'éolienne **la moins puissante** un facteur de charge de $25000/87600 = 28,53\%$
Ce qui correspond à $25000/2/5 = 2500\text{h}$ de fonctionnement

En réalité selon les différentes données du projet, nous serions plus proches de 2000h de fonctionnement avec un rendement inférieur 23%

Le facteur de charge de 27% indiqué dans le business plan et calculé avec de mauvaises valeurs est donc faux. Il serait proche de 22,5%

Synthèse des données techniques	
Nombre d'éoliennes	5
Puissance unitaire maximale	2.53 MW
Production électrique estimée	25 000 MWh/an

7. Concernant la rentabilité du projet De graves erreurs !

En regardant de plus près les données Neoen, on s'aperçoit qu'il y a de graves erreurs dans les données techniques et le business plan car tout le calcul financier est réalisé avec une puissance installée de **16,5MW** et 2400h de fonctionnement alors qu'elle n'est en réalité comprise entre 10 et 12,5MW selon l'éolienne retenue.

- $5 \times 2.53 = 12.65\text{MW}$ pour l'éolienne la plus favorable
- $5 \times 2.4 = 12\text{ MW}$ pour l'éolienne intermédiaire
- $5 \times 2\text{MW} = 10\text{MW}$ pour l'éolienne la moins favorable.

La production estimée serait donc très différente selon les cas :

- $12.65 \times 2400\text{h} = 30360\text{MWh/an}$ pour l'éolienne la plus favorable
- $12 \times 2400\text{h} = 28800\text{ MWh/an}$ pour l'éolienne intermédiaire
- $10 \times 2400\text{h} = 24000\text{MWh/h}$ pour l'éolienne la moins favorable.

Par contre le calcul de rentabilité fourni est établi avec une puissance totale de 16,5MW ; 2400h de fonctionnement et un tarif d'électricité de 80,97€. Ces 3 valeurs sont erronées.

Les données issues d'un tableau Excel indiquent également des erreurs de formules (triangle vert) .

Le chiffre d'affaire est donc bien calculé avec une puissance totale de **16,5MW** soit :

- Pour 2020, le chiffre d'affaire correspond : $8.25\text{MW} \times 80.97\text{€} \times 2400\text{h} = 1603206\text{€}$ pour 1 semestre donc 16,5MW pour 1 année
- Pour 2021, le chiffre d'affaire correspond $16,5\text{MW} \times 80,97\text{€} \times 1.01\% \times 2400\text{h} = 3238476\text{€}$

Caractéristiques					
	Nb éoliennes	Puissance installée	Productible P50	Montant immobilisé	Montant immobilisé
	Unité	en MW	hypothèse en heures	en EUR/MW	en EUR
Parc	5	16,50	2 400	1 500 000	24 750 000
Tarif éolien 2016 (€/MWh)	80,97				
Coefficient L	1,00%				
Taux	3,00%				
Durée prêt	15,00				
% de fonds propres	20%				
Taux de charge prévisionnel	27,0%				
Hypothèse mise en service- juin 2020					
Compte d'exploitation		2020	2021	2022	2023
Chiffre d'affaires		1 603 206	3 238 476	3 270 861	3 303 569
Charges d'exploitation		-368 923	-165 327	-805 114	-821 216

Modèles	Vestas - V110 - 2	General Electric - GE 2,5 - 120	Nordex N117/2400
Puissance nominale (en MW)	2	2,53	2,4
Diamètre du rotor (en m)	110	120	116,8
Longueur de pale (en m)	54	58,7	58,5
Hauteur du moyeu (en m)	125	120	120

Donc le calcul de rentabilité est donc faux et ne correspond pas au projet compris entre 10 et 12,65MW

8. Concernant le tarif de rachat de l'électricité: Des chiffres non actualisés :

Le tarif de rachat de 80,97€/MWh correspond aux contrats réalisés avant 2016.

En 2018 il était d'env. 72€/MWh. En 2020 il sera encore inférieur. Donc la rentabilité est une fois de plus erronée.

Tarifs de référence du complément de rémunération pour l'électricité éolienne en 2018

Diamètre du plus grand rotor de l'installation	Tarif de référence (TDCC) pour les MWh en dessous du plafond P	Tarif de référence (TDCC) pour les MWh au-delà du plafond P
80 mètres et moins	74 € / MWh	40 € / MWh
Entre 80 et 100 mètres	entre 72 et 74 € / MWh (interpolation linéaire)	40 € / MWh
100 mètres et plus	72 € / MWh	40 € / MWh

Le plafond de production P dépend du nombre d'aérogénérateurs et de leur diamètres (cf. Annexe 1 de l'Arrêté du 6 mai 2017).

En réalité en considérant un facteur de charge de 23% correspondant à 2000h de fonctionnement, le chiffre d'affaire réel en 2021 avec une éolienne de type intermédiaire de 2.4MW serait le suivant :
 $12\text{MW} \times 72\text{€} \times 1.01\% \times 2000\text{h} = 1745280\text{€}$

Soit une différence avec le business plan de $3238476\text{€} - 1745280\text{€} = 1493196\text{€}$

La rentabilité du projet n'est donc pas prouvée

**Les retombées fiscales pour la commune et la CC indiquées ci-après sont-elles calculées sur ces chiffres ?
De plus, la nouvelle loi de finance de 2019 a modifié le % de répartition**

Le tableau ci-après présente une estimation des retombées fiscales pour les communes :

Estimation des retombées financières du projet Dissangis				
Commune	Communauté de communes	Département	Région	TOTAL
33 000 €/an	46 000 €/an	45 000 €/an	9 000 €/an	133 000 €/an

Tableau 3 : Estimation des retombées fiscales pour les collectivités

9. Concernant l'équivalence de la production électrique : Des chiffres contradictoires :

Pas moins de 4 données contradictoires dans les différentes études

Cela prouve l'incohérence et le manque de sérieux

- Description de la demande page 6 : Production électrique pour 12 à 15000 habitants
- Description de la demande page 30 : 25millions de KW pour une consommation électrique pour 12000 foyers
- 0 : Note de présentation page 8 : 25millions de KW pour une consommation électrique pour 5000 foyers
- 3.1 Résumé non technique : Encore d'autres valeurs

Ce n'est pas très clair !

Quelques chiffres

Nombre d'éoliennes : 5 éoliennes

Puissance unitaire prévue : entre 2,2 et 2,5 MW

Gabarit turbine : environ 180 m en bout de pale

Production électrique pour : 12 à 15 000 habitants environ

Emissions de CO2 évitées : 8 à 10 000 t/an environ, soit l'équivalent de 4 000 véhicules en circulation



La production électrique estimée est de l'ordre de 25 millions de KWh par an, soit la consommation électrique domestique d'environ 12000 foyers consommant en moyenne 5 000 kWh par an.

Synthèse des données techniques	
Nombre d'éoliennes	5
Puissance unitaire maximale	2,53 MW
Production électrique estimée	25 000 MWh/an
Équivalence en consommation électrique	5000 foyers
Hauteur maximale des éoliennes (bout de pale)	180 m
Structure de livraison	1 PDL accolé Surface totale= 33 m ²
Emprise totale des plateformes	6 350 m ² (1 350 m ² x 5)
Longueur de pistes à créer	306 m
Largeur des pistes à créer	6 m
Longueur du raccordement électrique interne	1700 m
Diamètre maximal des fondations d'une éolienne	20 m
Tonne de béton maximal par fondation	1000 tonnes
Volume maximal déblayé par fondation	1100 m ³

2.3.2. Caractéristiques techniques du parc éolien Dissangis

Le tableau suivant présente la synthèse des données techniques du projet.

Localisation du projet	Département	Yonne
	Commune	Dissangis
	Vocation actuelle du sol	Agricole
Eoliennes	Puissance unitaire maximale	2,53 MW
	Nombre	5
	Dimension	180 m de haut
Raccordement au réseau	Réseau	Souterrain
	Tension des éoliennes	690 V et 480 V
	Tension de raccordement	2000 volts
Production d'énergie estimée (hypothèse éoliennes de 2 MW et 2500 h)		31,625 GWh/an
Equivalence en consommation		Environ 13 282 habitants (consommation domestique, chauffage compris) sur la base d'une consommation annuelle de 5 MWh /foyers* (source CRE 2015)

*INSEE 2015 : 2,1 personnes /foyer

Tableau 1 : Caractéristiques du projet

10. Concernant l'Etude paysagère

➤ Concernant la méthode

Avant de développer, il ne surtout pas perdre de vue que le logiciel WINDPRO utilisé pour l'étude est conçu par une entreprise Danoise pour les promoteurs éoliens. C'est donc avec la plus grande prudence qu'il faut analyser les vues.

En feuilletant différents projets concurrents, les conclusions observées après l'enquête publique sont toujours une minimisation des phénomènes. Quelques éléments pour étayer :

La méthode utilisée pour les photomontages, n'est pas celle préconisée par le pôle de compétence de développement des énergies renouvelables de Côte d'Or et applicable à la Bourgogne pour la cohérence des études. Les préconisations sont très claires :

A l'échelle de la Bourgogne, les exigences en date de septembre 2013 de la Préfecture de Côte d'Or, depuis étendues à l'échelle de la Région par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté à savoir des clichés au format équivalent 50mm (argentique) pour un angle de 60°, présentés sur un format double A3 **sans marge**, pour une lecture du document en le positionnant à une distance de **à 60cm des yeux du lecteur**.

Suivant les règles de l'optique et si la photo a été prise avec un objectif équivalent à un 50mm, la bonne distance d'observation d'un format A3 est proche de 60cm!. Pour simplifier, et sans rentrer dans un calcul, on observe une photo à une distance un peu supérieure à sa diagonale. C'est la distance normale d'observation.

Le calcul réel est indiqué ci-après.

Donc pour observer une image sur un double format A3, on s'éloigne encore davantage

En parallèle en suivant le théorème de Thalès, à titre d'exemple, la représentation graphique d'une éolienne de 180m à 1800m observée serait la suivante :

- A 60cm de distance sera de 6 cm.
- A 45cm elle sera de 5cm
- A 20cm elle sera de 2,2cm

. Et ça change tout pour l'observateur lambda !

Neoen a choisi de représenter ses photomontages en "double A3" avec impressions photographiques en dimensions 340x215 avec une très grande marge et une distance orthoscopique de 45cm ou 20cm

La distance orthoscopique d'observation d'un photomontage de 80° à 20cm sur un format A3 ou 45cm sur un double format A3 et la représentation graphique qui en découle telle qu'indiquée sur les photomontages est purement utopique et ne peut nullement être la réalité.

De plus sans les données Exif des photos, nous n'avons aucune assurance que la focale de 50mm soit respectée.

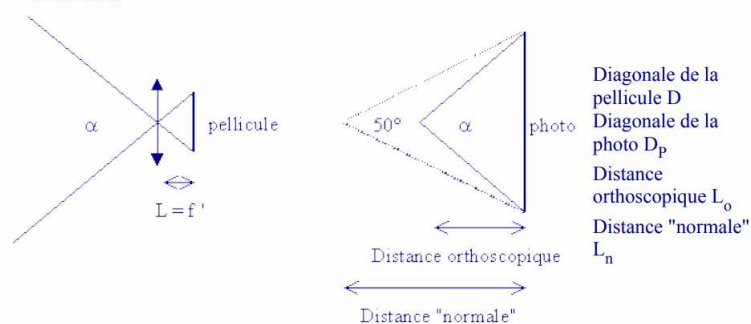
Les photomontages présentés sont une tromperie manifeste pour les observateurs et ne respectent en rien les recommandations. Le but n'étant que de minimiser l'impact visuel.

Démonstration ci-après avec notions photographiques sur la distance d'observation d'une photographie (ou distance orthoscopique)

Pour réaliser un photomontage correct, il faut intégrer la distance orthoscopique et distance normale d'observation

7. Distance orthoscopique

7.1 Schéma



7.2 Distance "normale" d'observation d'une photo

Pour observer une grande photo (diagonale > 30 cm), on se place spontanément à une distance un peu supérieure à sa diagonale. Le champ occupé par la photo fait alors un angle voisin de 50° . C'est la distance "normale" d'observation.

Le problème, c'est qu'à cette distance, l'angle d'observation est en général différent de l'angle α de prise de vue. La conséquence est une déformation de la perspective. Si α est plus grand que 50° (objectif grand angle), la perspective est exagérée et si α est plus petit que 50° (téléobjectif), la perspective est écrasée.

7.3 Distance orthoscopique d'observation d'une photo

Pour que la perspective soit respectée à l'observation, il faudrait se placer à une distance de la photo telle que l'angle occupé par la photo soit identique à l'angle α de prise de vue. Cette distance est appelée la distance orthoscopique. La perspective est respectée, mais le confort d'observation n'est pas optimal, trop près avec un grand angle et trop loin avec un téléobjectif.

On a $D/L = D_p/L_o$

L est voisin de f' donc $D/f' = D_p/L_o$ et $L_o = D_p/D f'$

Exemple : Photo de diamètre $D_p = 60$ cm tirée à partir d'une pellicule 24×36 mm

(diagonale $D = 43$ mm).

Grand angle $f' = 28$ mm : $L_o = D_p/D f' = 39$ cm On a le nez sur la photo.

Téléobjectif $f' = 200$ mm : $L_o = D_p/D f' = 2,8$ m On est vraiment loin.

En pratique, on préférera se placer à 70 cm de la photo, même si la perspective est alors faussée.

7.4 Objectif orthoscopique

Un objectif orthoscopique est un objectif qui donnera la bonne perspective sur la photo observée à la distance "normale".

Ce sera le cas si $\alpha = 50^\circ$. Il faudra donc que $D/(2f') = \tan 25^\circ$ et donc

$f' = D/(2 \tan 25^\circ) = 1,1 D$

Pour une pellicule 24×36 mm ($D = 43$ mm), $f' = 47,5$ mm (On prend 50 mm)

Pour les formats 24×36 mm, l'objectif orthoscopique est l'objectif de 50 mm.

Pour un capteur 6×9 mm, c'est un objectif de 12 mm

Vérification de la distance orthoscopique pour un format A3 :

D_p = diagonale photo (514mm pour un format A3)

D =43mm (diagonale pellicule équivalent 24x36)

$L_o = D_p/D f' \rightarrow L_o = 51,4/43 \times 50 = 59,8\text{cm}$

Donc une représentation faite en considérant le photomontage à 60cm est en conformité avec les règles optiques et préconisations de préfecture de la côte d'Or.

Les photomontages Neoen sont donc hors préconisations

➤ **Concernant le choix des points de vue des photomontages**

Là aussi, on essaie de nous faire croire qu'il n'y a aucun impact visuel. C'est totalement anormal et discriminatoire de concentrer les points de vue des photomontages sur un même axe.

Les points de vue dans les communes sont savamment choisis pour obtenir un impact nul ou faible. Soit la photo est prise derrière une maison ou dans une vallée. C'est évident ! Dans plus de 50 % des photomontages, nous ne voyons aucune éolienne !

Le village d'Annoux situé en plein centre de l'aire d'étude intermédiaire et implanté sur un plateau à env. 310m d'altitude est totalement exclu des photomontages. Nous sommes en premières lignes de tous les projets éoliens du secteur. Nous prenons déjà en pleine figure : (Pasilly, Joux la Ville, Sainte Colombe, Sarry Châtel etc.) .

Nous observons que les études sont réalisées sans objectivité pour la population !

Idem pour les villages sur les plateaux : Jouancy et son château ; Châtel Gerard. Dans la vallée Civry, Tormancy Grimault. A Massangis le photomontage 6 est derrière la mairie. Ce n'est nullement représentatif.

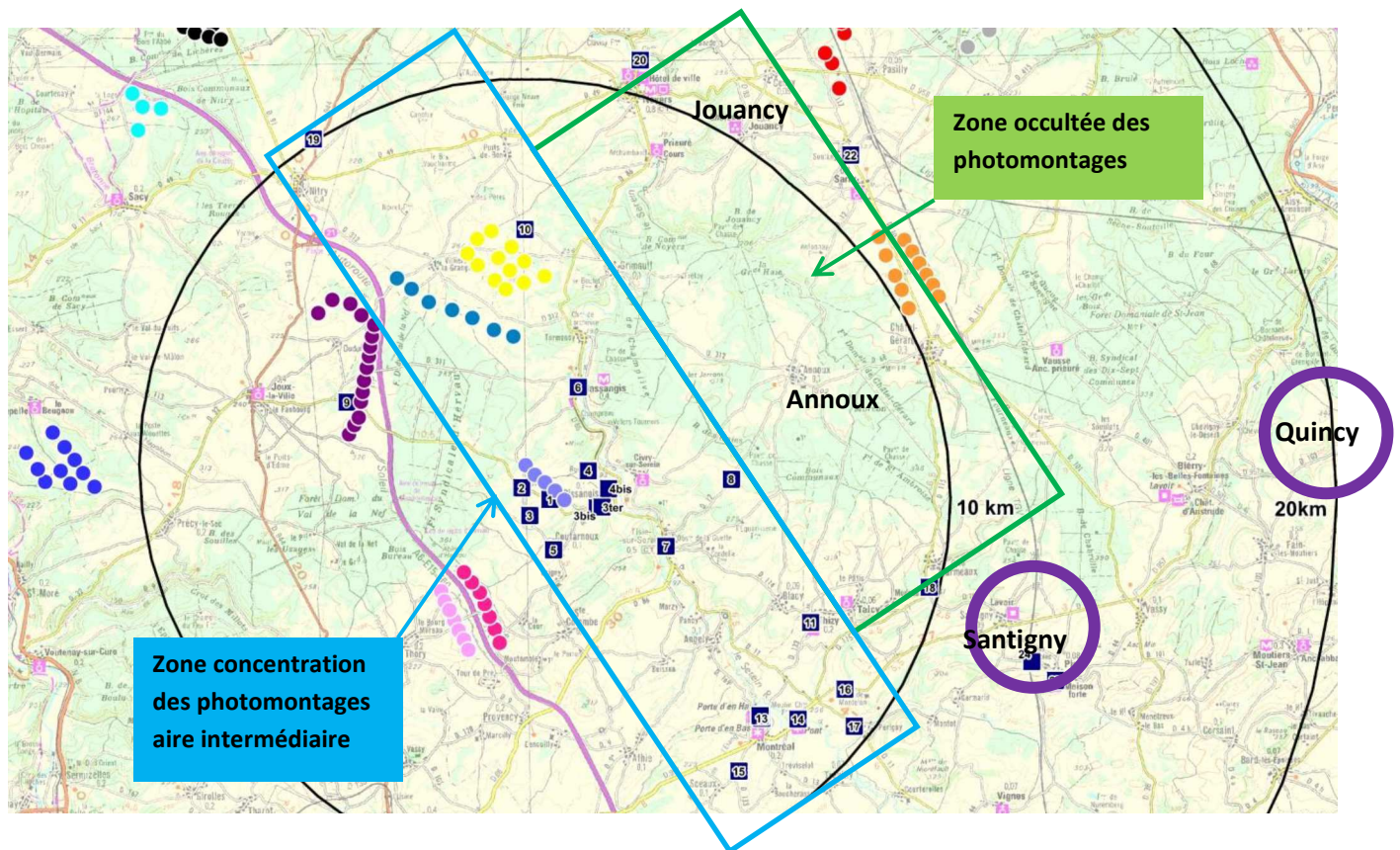
Dans un environnement proche, il manque entre autres le parc éolien de Quincy le Vicomte, les parcs accordés en attente de construction et les parcs en instructions. (Santigny-Massangis etc.. Ils ne doivent pas être occultés !

Beaucoup de photomontages sont réalisés uniquement avec vue à 80° sur Format A3 avec observation à 20cm !

C'est le cas de Noyers, Vezelay, Avallon etc.

Il y a forcément des points de vue avec des impacts forts dans une zone entre 0 à 10km

Les choix des points de vue Neoen ne sont donc nullement représentatifs de la réalité pour l'observateur et absolument pas en accord avec les préconisations.



11. Concernant l'Etude De Dangers

- C'est choquant de voir que les zones d'effondrement et projection de glaces des éoliennes E1 et E5 interfèrent avec les voiries publiques.
- Que les éoliennes s'effondrent ou projettent de la glace sur les parcelles privées, c'est un risque assumé par le propriétaire. Sur le domaine public, ce n'est pas tolérable.
- Le risque tempête n'est pas développé. Quelles sont les risques avec des vents de l'ordre 120km/h lors de la tempête de 1999.
- Tous les tableaux et graphiques relatifs à l'étude de dangers présentent des informations datant de 8 à 15 ans. Ce n'est pas sérieux !

Les risques liés aux conditions météorologiques par rapport au domaine public sont largement sous-estimés

12. Concernant l'Etude Acoustique

Pourrons-nous encore nous promener dans la campagne dans une zone vierge de bruit ?

Pourquoi les seuils **non réglementaires** de Nuit pour un vent de sud-ouest ne se retrouvent jamais de Jour ?



Vent de secteur Sud-Ouest NUIT 22H00-7H00 / EMERGENCE ADMISSIBLE : 3 dB(A)											
Hameaux	Vitesses de vent en m/s		3	4	5	6	7	8	9	10	
Rochefort	Point 1	BR	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	33,0	35,0	35,0	
		BP	23,4	25,8	30,9	31,6	31,6	31,6	31,6	31,6	
		BA	32,5	33,0	34,5	35,0	35,0	35,5	36,5	36,5	
		Emergence	0,5	1,0	2,5	3,0	3,0	2,5	1,5	1,5	
Dissangis	Point 2	BR	31,5	31,5	31,5	31,5	31,5	32,5	33,5	36,5	
		BP	29,5	31,7	36,8	37,6	37,6	36,5	37,5	37,5	
		BA	33,5	34,5	38,0	38,5	38,5	38,0	39,0	40,0	
		Emergence	2,0	3,0	6,5	7,0	7,0	5,5	5,5	3,5	
Grottes de champ retard	Point 3	BR	27,0	27,0	27,5	27,5	27,5	27,5	27,5	27,5	
		BP	31,5	33,8	38,8	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6	
		BA	33,0	34,5	39,0	40,0	40,5	40,5	40,5	41,0	
		Emergence	6,0	7,5	11,5	8,5	8,0	8,0	7,0	6,5	
Plantefoin	Point 4	BR	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	33,0	35,0	35,0	
		BP	26,3	28,6	33,6	34,4	34,4	34,4	34,4	34,4	
		BA	33,0	33,5	36,0	36,5	36,5	37,0	37,5	37,5	
		Emergence	1,0	1,5	4,0	4,5	4,5	4,0	2,5	2,5	
Come Marie maillot	Point 5	BR	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	33,0	35,0	35,0	
		BP	25,4	27,7	32,7	33,5	33,5	33,4	33,4	33,4	
		BA	33,0	33,5	35,5	36,0	36,0	36,0	37,5	37,5	
		Emergence	1,0	1,5	3,5	4,0	4,0	3,0	2,5	2,5	

En vert : niveau inférieur à 35 dB(A), l'émersion n'est pas à comparer au seuil réglementaire. En rouge : dépassement des seuils d'émersion réglementaires.

Les calculs sont simulés avec des vents de 10m/s maxi qui sont inférieurs aux valeurs nominales des éoliennes sont comprises entre 11 et 12,5m/s !

13. Concernant l'Impact Ecologique

Cette étude semble très complète et détaillée pour les non-initiés.

Les conclusions dans chaque thème abordé comportent des enjeux avifaune forts qui ne peuvent être compensés que par des mesures compensatoires (tableaux p248-249). Par exemple enjeux forts sur la faune volante. (Figure 55 pages 211)

Les impacts potentiels cumulés avec d'autres parcs éoliens dans l'aire d'étude sont jugés non significatifs mais les données des différentes études d'impacts écologiques sont-elles intégrées ?

La faune terrestre, les oiseaux ou chiroptères n'ont probablement pas le même point de vue que les bureaux d'études. Ces animaux doivent forcément s'adapter ou migrer vers d'autres zones moins anxiogènes par exemple dans la zone ZNIEFF II

Comment la cinétique et le bruit de ces machines ne peuvent-elles pas perturber cet équilibre ?

Qui peut penser que des mesures de bridage des éoliennes soient appliquées la nuit, au détriment de la production d'électricité. (Page 248)

EVIT n°1 : Choix de l'implantation du parc et des voies d'accès REDUC n°1 : Adaptation des périodes de travaux de construction et de démantèlement en fonction du calendrier des espèces REDUC n°2 : Bridage la nuit (et le jour) des éoliennes E1 et E4 REDUC n°3 : Adaptation et limitation de l'éclairage au pied des éoliennes COMP n°1 : Replantation de haies, reconstitution de corridors entre les milieux forestiers et les pelouses SUIV n°2 : Suivi environnemental ICPE post-implantation de l'activité des chauves-souris SUIV n°3 : Suivi environnemental ICPE post-implantation de la mortalité des chauves-souris et des oiseaux	Faible (Grace à la mise en place du bridage la nuit en fonction de paramètres) - Saison : entre 15 mars et 15 octobre - Activité : 3-4h après coucher et 1-2h avant lever du soleil - Vitesse du vent < 5-6 ms - Température >8-10°C. Réajustement de la teneur du bridage en fonction du suivi n°3 de mortalité
---	--

Les conclusions des impacts résiduels sont toujours faibles à modérées car elles intègrent obligatoirement des mesures compensatoires,

Mais qui vérifiera que ces mesures compensatoires chiffrées en page 249 seront bien mise en place et suivies ?

ÉOLIEN. Hier, *lyonne.fr* proposait aux internautes de partager leurs photos de grues. Le maire de Massangis a participé, tout en faisant un clin d'œil à sa commune. Sa photo, montrant les oiseaux volant au-dessus des éoliennes du village, n'est pas neutre. Parmi les arguments des anti-éoliens, « il y a l'impact négatif sur les oiseaux migrants... au travers de ce cliché, il semblerait que l'impact soit nul », argue Xavier Courtois qui devrait se représenter en 2020. ■

(SHVS : encore un qui n'a pas lu le dossier fait pour NEOEN)

14. Concernant le démantèlement et le recyclage

Qui peut croire à un coût dérisoire de démantèlement de 50000€ en fin d'activité. Les baux sont signés pour 30 ou 40 ans alors que la machinerie ne fonctionnera qu'environ 20 ans.

Faudra-t-il attendre 40 ans pour un hypothétique démantèlement ?

Aujourd'hui en Europe, le recyclage de la fibre de verre n'a que très peu de débouché. On l'enfouit en décharge ne sachant qu'en faire

Que se passe-t-il si le parc est revendu entre temps ou un fournisseur est défaillant comme le parc de Sarry-Chatel?

Que fait-on des 5500m3 de terres des fondations et 700m3 de terre de chemin issues des fouilles et terrassement?

Où retrouvera-t-on cette terre après le démantèlement ?

Connait-on précisément les filières de recyclage ?

Avons-nous des décharges locales pour enfouir des déchets inertes ou non recyclable

A part se retrancher derrière la législation cela n'apporte aucune autre information.

Il faut aller plus loin dans le démantèlement des fondations. Le maître d'ouvrage doit s'engager sur la suppression totale des fondations comme ce fut le cas pour le parc éolien des Vents du Serein. Il ne doit pas y avoir des demi-mesures

J'émet un avis favorable à ce projet,

assorti des réserves³³ suivantes :

- 1) La hauteur des mâts du parc éolien des Vents du Serein doit être identique à celle des mâts du parc voisin de Lichères près Aigremont ;
- 2) L'engagement du Maître d'ouvrage sur la suppression totale des fondations en cas de démantèlement du parc éolien des Vents du Serein, doit être repris dans les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Fait à Saint Georges sur Baulche
le 4 août 2018

le commissaire enquêteur



Michel Breuillé

Pourquoi la provision est-elle échelonnée et non acquise dès la mise en service ?.

- ✓ Les provisions de démantèlement de 50 000 €/éolienne sont échelonnées sur les 15 premières années d'exploitation : chaque année, 3 333€ seront provisionnés par éolienne ; Ceci constitue une des possibilités de constitution des garanties financières dont les modalités sont décrites plus loin.

Un tableau précis du coût réel du démantèlement doit être joint au dossier.

Nous n'avons aucune certitude que le démantèlement soit réalisé à l'issue de la fin de vie de l'éolienne. Il faudra peut-être attendre 20 ans de plus.

15. Concernant la transition énergétique

A quoi cela sert d'avoir tous ces MW installés dans une zone aussi réduite que la vallée du Serein et les plateaux de Bourgogne ?

Nous devrions être en grande partie autonomes en énergie !

C'est un gaspillage d'argent public que de subventionner une énergie aléatoire et intermittente alors que l'on pourrait réduire considérablement notre consommation énergétique en orientant ces fonds de façon plus pragmatique. Il serait plus hautement plus judicieux de subventionner les communes pour les aider dans leur transition énergétique et numérique.

Nous voulons une énergie renouvelable dans nos cantons, alors qu'en 2019, nous n'avons toujours pas réalisé la transition numérique. Nous ne pouvons même pas communiquer correctement dans certaines communes car le réseau est nettement insuffisant pour utiliser son portable et internet. Je peux vous certifier qu'il m'est impossible de télécharger ce dossier depuis ma résidence.

La transition énergétique passe en priorité par les économies d'énergie notamment la réduction des déperditions thermiques.

16. Concernant l'emploi

Comme il est bien indiqué dans le document rédigé en 06/2018 par la Préfecture de l'Yonne dans son approche économique des projets éoliens, la source d'emploi généré par un parc reste très marginale pour l'Yonne au regard de l'investissement.

- La plupart des études sont réalisées par des bureaux d'études hors Bourgogne
- Les turbines proviennent du Danemark ou Allemagne ou Australie
- Les mats ne sont plus fabriqués en Bourgogne ni en France suite à la disparition de France Eole.
- La construction des infrastructures sera assurée par des gros groupes du BTP
- La maintenance sera réalisée par des techniciens Danois ou Allemand

Clairement nous finançons l'emploi hors Bourgogne et hors France.

Que le promoteur nous indique les retombées réelles et chiffrées avec un projet de 24 750 000€

- Sur l'emploi
- Sur les dotations à la commune de Dissangis et CC du Serein
- Sur le tourisme
- Sur l'économie locale

Une véritable politique de transition écologique qui subventionnerait les communes au même niveau que l'éolien serait hautement plus créatrice d'emploi pour notre économie locale avec une bien meilleure rentabilité à long terme.

17. Concernant la dévalorisation de nos biens

Clairement, nos biens aux alentours de ces parcs éoliens seront inévitablement dévalués de 20 à 30%.

Les premiers parcs photovoltaïques et éoliens étaient devenus des attractions touristiques, maintenant, nous sommes dans une vaste zone industrielle. Cela deviendra un répulsif à l'installation et au du tourisme.

Il faut avoir la même politique qu'au Danemark ou cette perte est financée par les promoteurs.

18. Concernant la réception TNT des habitations environnantes

C'est une certitude, les éoliennes perturbent la TNT. Je m'étonne qu'aucune étude d'impact sérieuse ne soit faite sur ce sujet.

La réception provient me semble-t-il de l'émetteur d'Auxerre Molesmes, situé à l'ouest

Extrait Brochure ANFR (agence nationale des fréquences)

Un parc éolien à proximité de votre commune peut provoquer, dans certains cas, un brouillage des signaux de la télévision numérique terrestre (TNT) et par conséquent, affecter la bonne réception des chaînes de télévision reçues par une antenne râteau*.

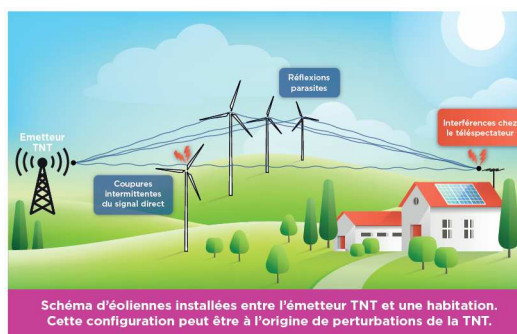
QUE FAIRE EN CAS DE PERTURBATIONS ?



Que dit la loi ?

La perturbation de la réception de la TNT constatée par les riverains, suite au déploiement d'éoliennes, oblige le constructeur du projet à « faire réaliser à ses frais, sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, une installation de réception ou de réémission propre à assurer des conditions de réception satisfaisantes dans le voisinage de la construction projetée. Le propriétaire de ladite construction est tenu d'assurer, dans les mêmes conditions, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement de cette installation. »

Article L. 112-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.



Les communes avoisinantes doivent demander une étude d'impact sur la réception TNT.

Il y a des exemples très concrets dans un département voisin, où des promoteurs ont dû remplacer l'ensemble du matériel de réception TNT dans plusieurs communes du fait de la perturbation des éoliennes.

19. Concernant l'état des voiries après la construction

Ce parc c'est minimum 5000T de béton ; 5500 m3 de terre de fondation ; 3275m3 de terre de piste ou plateforme; 3275m3 d'empierrement qui seront manipulés

C'est une certitude, les quantités astronomiques de camions qui vont transhumer pour construire ce parc, vont détériorer nos pauvres voiries.

Synthèse des données techniques	
Nombre d'éoliennes	5
Puissance unitaire maximale	2,5 MW
Hauteur maximale des éoliennes (bout de pale)	180 m
Structure de livraison	1 PDL accolé Surface totale= 33 m²
Emprise totale des plateformes	6 350 m² (1 350 m² x 5)
Longueur de pistes à créer	306 m
Largeur des pistes à créer	6 m
Longueur du raccordement électrique interne	1700 m
Diamètre maximal des fondations	20 m
Tonne de béton maximal par fondation	1000 tonnes
Volume maximal déblayé par fondation	1100 m³

Tableau 9 : Synthèse des données techniques

Il est utopique de croire que les voiries seront remises en état après travaux. Rien n'oblige le promoteur à le faire. Elles seront laissées à la charge du département ou de la commune selon le cas et ce ne sont pas les faibles retombées fiscales qui permettront de les remettre en état.

Suite au parc photovoltaïque de Massangis, les routes départementales sont 7 ans après, toujours dans un état déplorable.

20. Concernant l'acceptabilité sociale

Faute de débat démocratique , d'informations tangibles en amont des projets et surtout de communication, cela devient rapidement un sujet de discorde et de division au sein même de petites communes où tout le monde n'a pas les mêmes intérêts lorsque le projet est découvert.

- Les intérêts des élus ne sont pas forcément les intérêts de la population :

On s'aperçoit que certains élus qui ne se positionnent pas clairement lors des délibérations et embarquent l'ensemble de la population dans la galère. Lors des votes, l'abstention n'apporte rien au débat démocratique. On est pour ou on est contre. Les conséquences sont ensuite désastreuses pour la suite des événements.

- Elus, promoteurs, et certains propriétaires fonciers ont parfois les mêmes intérêts :

Seuls quelques élus et propriétaires fonciers sont dans la confiance d'un projet. Nous le découvrons lorsqu'il est à un stade très avancé de non-retour.

- Promoteurs et petits propriétaires fonciers n'ont pas les mêmes intérêts :

L'évidence d'une supercherie de ces baux emphytéotiques qui emprisonnent les propriétaires fonciers dans un carcan en les engageant sur plusieurs générations. Ces baux qui font miroiter à tous les petits propriétaires fonciers des revenus substantiels alors que tout est joué d'avance. En définitive ils ne sont que la variable d'ajustement de leurs servitudes.

- Les intérêts des élus sont également parfois très incohérents :

Nous découvrons que pour certains, il est inacceptable d'avoir un parc éolien aux environs de sa commune, mais il devient acceptable d'implanter quelques éoliennes dans son jardin ! Comment pouvons-nous accepter ce point de vue !

Cela ne renforce pas le crédit de l' élu vis-à-vis de ses administrés. Bien au contraire

Les pro-éoliens ont d'abord des intérêts financiers avant des intérêts écologiques.

L'acceptabilité sociale a atteint ses limites et les nouveaux projets d'implantation qui s'annoncent encore plus pharaoniques dans des zones naturelles risquent d'être davantage contestés.

Ce projet va semer la discorde dans les communes avec des conséquences souvent irréversibles

Peu importe si les éoliennes te dérange, du moment que ça m'arrange !

21. Concernant l'Encerclement et la Saturation

C'est le point le plus négatif. Déjà plus de 40% d'éoliennes implantées dans notre secteur !

Les villages sont complètement encerclés dans le couloir Noyers sur Serein-Annoux-Montréal.

A Annoux, on constate des angles de respiration inférieurs à 25° sur l'ensemble des plateaux de Bourgogne et Vallée du Serein. Le projet de Dissangis va encore grignoter 10°.

Et on sait déjà qu'un projet en zone ZNIEFF II non représenté sur cette carte viendra encore alimenter le mécontentement. Où s'arrêtera cette escalade.

L'ampleur de ce phénomène d'encerclement d'une forestation métallique devient anxiogène jour et nuit. .

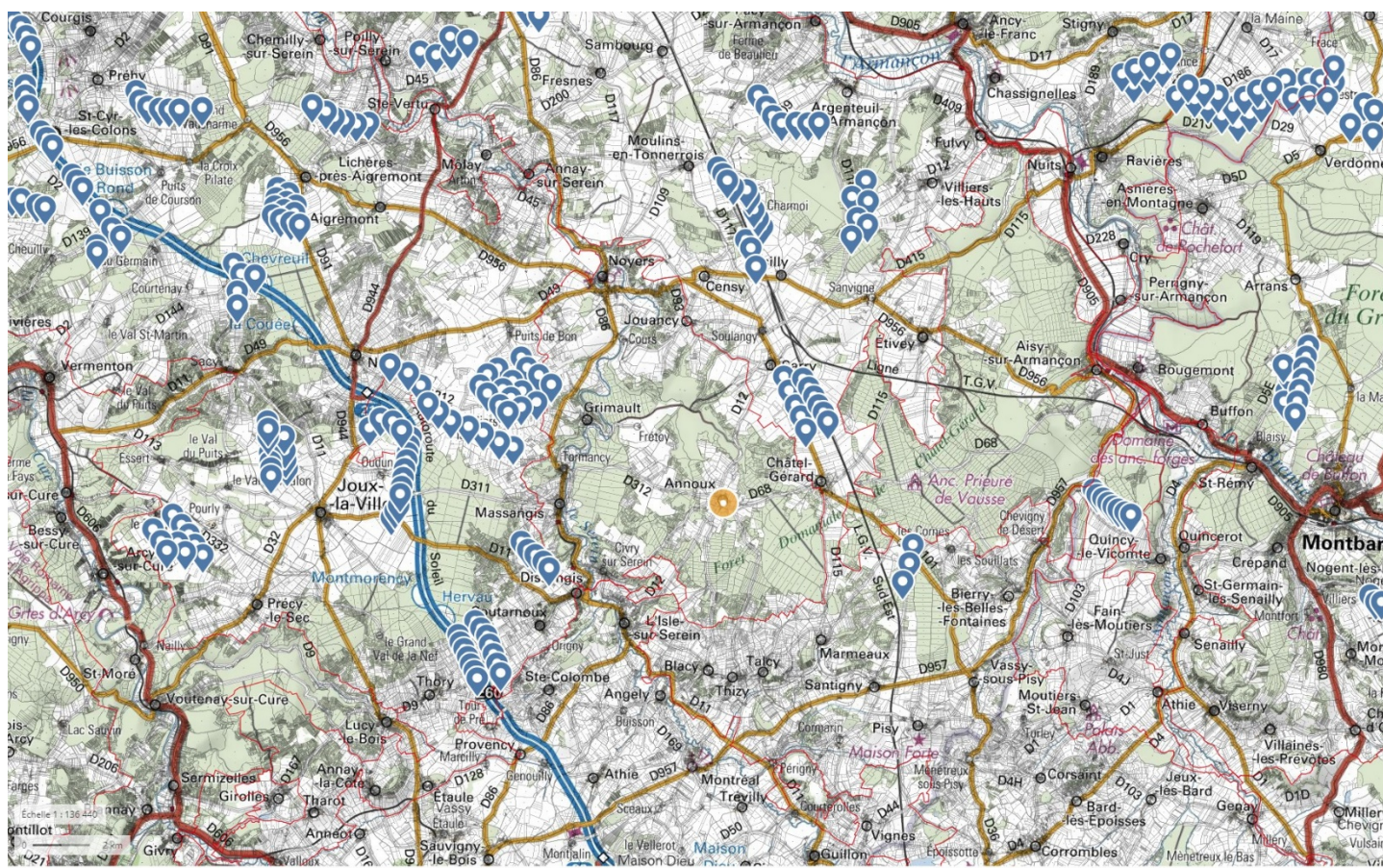
Il n'a échappé à personne que nos communes sont en perpétuelles désertification. Ce n'est pas la peine d'en remettre une couche.

Voulez-vous que la Bourgogne ressemble aux champs de mats de la Champagne ou des Hauts de France ?

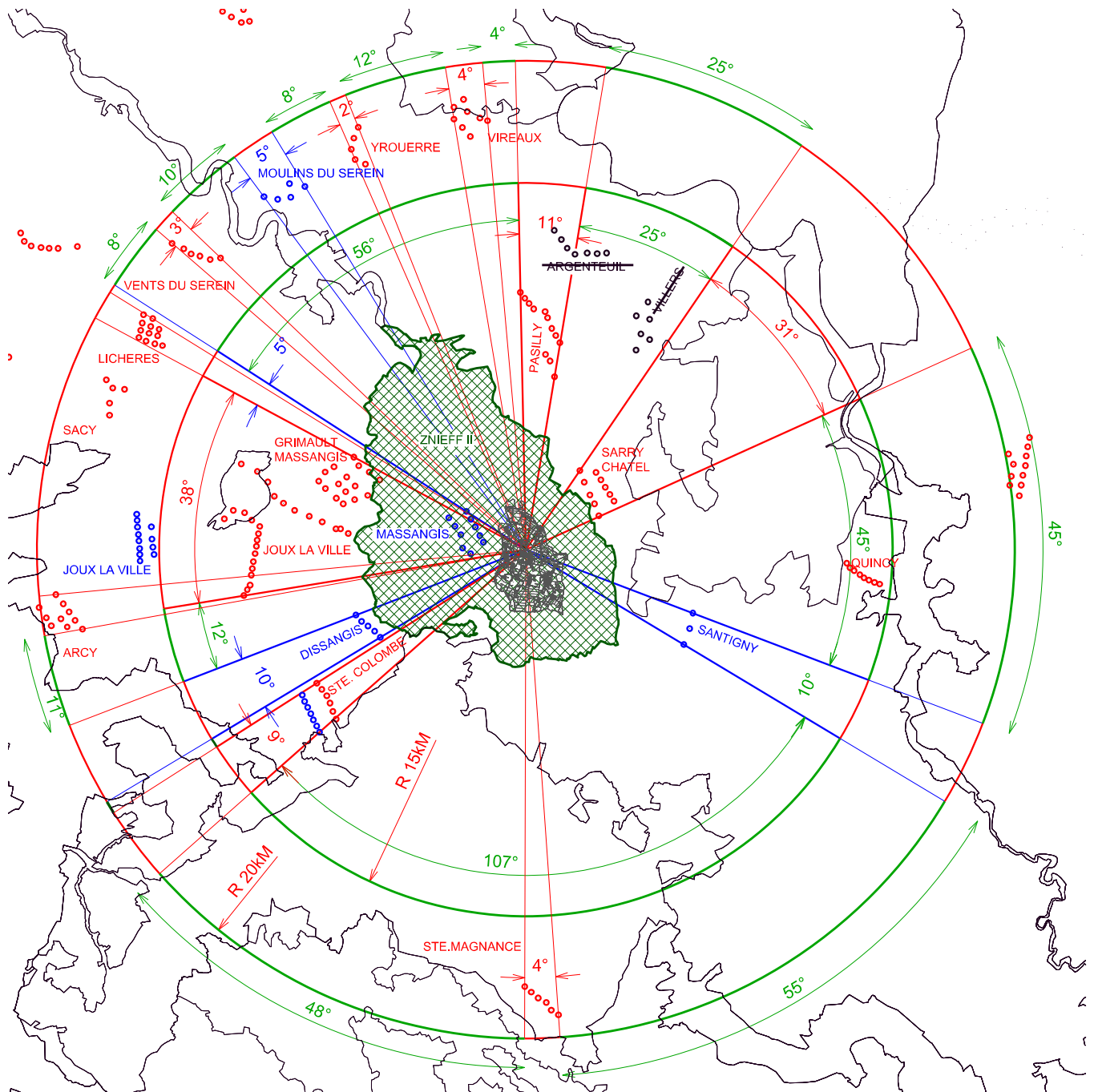
Les objectifs fixés par les autorités doivent cesser de se concentrer sur cette partie du territoire de l'Yonne au risque de déstabiliser les équilibres. En ajoutée encore, c'est mépriser la population.

L'étude sur la saturation visuelle est limitée à Dissangis et ne tient pas compte des communes voisines ainsi que l'ensemble des parcs éoliens. L'espace de respiration est forcément impactée pour d'autres communes.

Carte des implantations : (Données DREAL)



SATURATION VISUELLE DEPUIS ANNOUX

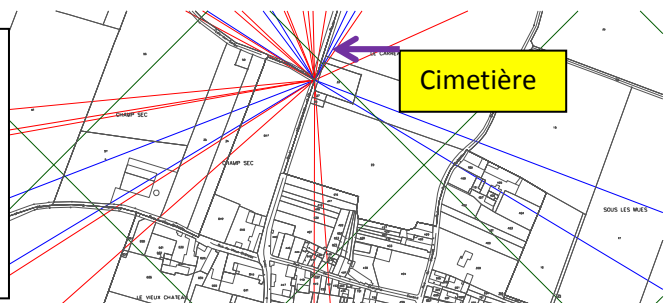


Saturation visuelle dans un rayon de 15km et 20km

En rouge : Parcs construits ou autorisés

En bleu : Parcs en instruction

En vert : Angles sans éolienne



Sur plus de 190°, les plateaux de Bourgogne sont saturés d'Est en Ouest ne laissant que des espaces de respiration très réduits.

Le Parc de DISSANGIS occultera encore 10° de visibilité !

Sources :

- Données numériques DREAL : n_mat_eolien_p_r27 et n_znieff_zinf_s_r27
- Cadastre numérique

22. Conclusion

Le dossier présenté, selon mon analyse personnelle, n'est pas sérieux au regard des enjeux

- Les aspects paysagers sont très largement négligés ou volontairement occultés.
- Des données erronées, contradictoires ou obsolètes ne permettent pas une évaluation objective du dossier
- La rentabilité du projet est très largement surévaluée
- De nombreuses questions sont sans réponse

Il y a quelques années, j'avais un regard plutôt bienveillant sur les premières implantations d'énergies renouvelables. Les premiers arguments avancés sur la centrale photovoltaïque de Massangis pour réduire la pollution des zones de captage étaient louables et audibles. Or depuis quelques temps, nous voyons fleurir autour de nous des dizaines de mats éoliens posés anarchiquement dans tous les sens sur des terres principalement agricoles.

Mais pourquoi faire sur ces terres agricoles ? Du blé ? Oui mais pas pour faire du pain !

Je sais que le moulin à vent transforme le blé en farine

Je viens de découvrir que l'éolienne transforme le vent en blé.

C'est la magie de la nouvelle économie circulaire...

Les énergies renouvelables doivent être développées de façon structurées, elles doivent être au service de la population et **respectueuses de l'environnement**. Pourquoi sacrifier cette partie sud de l'Yonne ? Laisser l'énergie aux mains de des promoteurs, c'est assurément un très mauvais investissement pour nos générations futures. Il est encore temps de changer de politique et retrouver une véritable cohérence dans les projets de développement durable.

Avant de produire de l'énergie supplémentaire, nous devrions investir massivement pour minimiser celle déjà produite. L'argent du contribuable mérite une meilleure considération.

Au-delà de des évidences économiques et sociales, le constat le plus négatif est devant nos yeux :

Cette saturation métallique est un véritable hold-up sur nos paysages et notre environnement.

On ne peut pas se contenter des conclusions minimalistes de l'étude d'impact car nous savons pertinemment que la réalité sera différente.

Il appartient à tous de préserver ce patrimoine paysager et environnemental

**Ne rien dire, c'est approuver ! Nos prochaines générations nous le reprocheront
Il faut savoir raison garder**

Je ne suis donc pas favorable à ce projet.

Bien cordialement

Seriez- vous prêt à accepter cela ? →

